

COMPTE- RENDU de la Réunion du 8 novembre 2010 au CAFI de SAINTE LIVRADE

Sur le projet du futur LIEU de MEMOIRE avec Albert VANDJOUR, Irma CAZES-COHEN, Nina SINNOURETTY-DOUART, Monsieur MENDOUZE Daniel,-Directeur du Cabinet ARCUS et Marie TONEL-adjointe et Chargé d'Etudes.

Monsieur MENDOUZE n'est pas un chercheur comme l'équipe de P.WABLED, il est sociologue –Urbaniste, il conçoit des projets pour des actions en milieu social, en clair, il reconnaît qu'il n'est pas un spécialiste de la mémoire du Sud-est asiatique. Le Comité de pilotage lui a demandé de concevoir un cadre pour que cette mémoire puisse s'exprimer, le Cabinet ne travaille pas sur des matériaux même de la mémoire, pas comme les chercheurs, la mission qu'on lui a confié est de fabriquer un cadre qui soit un lieu de mémoire, mais le terme même de lieu de mémoire que la mémoire des lieux est déjà un piège selon eux.

1° idée du Cabinet : Il va essayer de faire émerger un cadre collectif qui soit partagé pour les gens qui sont porteurs de ce travail de mémoire, soient les chercheurs, les habitants, les historiens, les écoles et pour ceux qui cherchent un lieu où ils pourront s'exprimer et se documenter.

La CEP fait remarquer que ce 1er point a été soulevé par l'équipe de P WADBLED. Alors pourquoi Madame le Maire a parlé de projet clé en mains ? Ce n'est pas pour une histoire de clé en mains mais plutôt parce que dans leur projet, il était question de la présence d'un muséographe. Comme il n'était pas possible de créer un musée dans ce projet faute de moyens financiers, par peur ils ont rejeté l'équipe (selon Monsieur MENDOUZE)... Je crois qu'il y a méconnaissance du travail d'un muséographe. Pour l'exposition temporaire à la bibliothèque de la mairie de SAINTE LIVRADE lors du 50ème anniversaire de notre arrivée au CAFI, le travail a été bâti de A à Z par un muséographe, et cela n'avait pas soulevé autant de polémique.

Monsieur MENDOUZE et son équipe ne sont jamais venus dans le Lot et Garonne, n'ont rencontré Madame PASUT que le jour du jury de l'appel d'offres, il affirme n'avoir aucun appointment avec les membres du comité de pilotage. et avoir été choisi pour sa méthodologie très ouverte, en ne sachant pas d'avance ce qu'il peut mobiliser comme ressources qui permettrait de faire monter une structure, pour faire vivre un lieu de mémoire, il est venu pour faire une mission (19 ans et déjà 130 consultations à leur actifs) son métier est de rencontrer des groupes sociaux pour concevoir des centres culturels, des centres d'animation. Ici, c'est un univers qu'il ne connaissait pas mais cela a un peu évolué aujourd'hui, il a rencontré des gens investis, d'autre moins. Le dossier sur le CAFI est ouvert depuis bientôt 6 mois, il paraît qu'avant eux, il y avait une étude déjà faite par la CREAMÉ. Il n'était plus sur le CAFI à son bureau depuis le mois d'octobre 2010 (6 mois) parce que les visites étaient rares et il préfère aujourd'hui recevoir sur rendez-vous. La mairie va lui demander des explications pour ces absences à cause des plaintes des gens intéressés de les rencontrer.

La CEP a trouvé dommage de ne pas avoir provoqué une réunion collective en expliquant leur travail et surtout ce qu'est un lieu de mémoire par des un documentaire. Comment faire exprimer la mémoire des lieux, là c'est la vraie question ? C'est la question à poser aux habitants du CAFI et non pas que voulez-vous pour le lieu de

mémoire à travers votre vécu ? C'est un lieu à construire qui va se faire dans le temps qui va être relié à la 2ème puis la 3ème génération Ce que l'on va dire aujourd'hui, est ce sera important dans une décennie ?

2° idée CEP | cabinet ARCUS propose donc de faire une mémoire collective, individuelle, politique et historique car c'est un lieu particulier qu'ils sont en train de découvrir, ils ont pris la mesure de cela durant les 3 jours de la fête des retrouvailles au mois d'août au CAFI.

Ils ont ressenti la souffrance des vacanciers qui parlaient de la fin du CAFI et de leur difficulté de l'accepter. La conviction qu'ils en ont tirée, c'est qu'ils ne peuvent pas parler de la mémoire sans parler du bâti. (mémoire dans du bâti)

DRAC - bâtiments de France ,architectes nationaux :Mr MENDOUZE a l'impression que la DRAC a envie de faire ici ce qu'elle n'a pas réussi à faire à CASSENEUIL où à BIAS pour les bâtiments de la poudrerie, la DRAC est bienveillante , elle a envie de rattraper les erreurs ou absences de ce qu'ils n'ont pas fait précédemment et que le CAFI est une occasion de faire quelque chose de digne et le Cabinet ARCUS veut profiter de cela pour faire admettre à la mairie et à la DRAC qu'il faut garder les 4 bâtiments, ainsi que la pagode, les ruelles , les allées, les espaces verts et le vierge-Marie pour en faire un quartier homogène. Comme la Drac n'a pas apprécié du tout la transformation du CAFI et le non- respect des espaces, le Cabinet ARCUS a insisté sur le fait de conserver ce quartier pour la mémoire des lieux (parce qu'on ne peut pas séparer la mémoire du bâti).

..

3ème idée : Cabinet ARCUS sait sauf erreur que sur l'îlot 9 et 6 , l'architecte de chez CLAIRSIENNE ne veut pas faire de faute, à l'entrée, l'idée de faire une architecture moderne, de faire une symbiose, il est disposé à venir s'appuyer sur une réflexion du cabinet pour faire une habitation qui respecte l'esprit du CAFI il n'a rien décidé encore,. CLAIRSIENNE veut faire quelque chose d'intelligent et qui a un sens. Il faut l'associer à la réflexion du lieu de mémoire. Georges MOLL veut une stèle des anciens combattants avec de l'écrit à l'entrée du camp. La CEP propose qu'avec 1 % artistique, il faut quelque chose d'écrit mais sur un panneau.(Réflexion à faire avec le collectif).

Pour la réunion du Comité de Pilotage avec les commanditaires du lieu de mémoire, le cabinet ARCUS dira QU' AUJOURD'HUI, IL N'Y A PAS DE LIEU DE MEMOIRE SIGNIFICATIF SI ON NE GARDE PAS DE BATIMENT, UN ILOT, UN QUARTIER.

il n'y a de mémoire des lieux sans garder les bâtiments, garder les bâtiments, c'est garder une tranche significative des bâtiments, dit un quartier, un îlot après c'est un souci, Si on garde les 4 bâtiments, on ne sait pas quoi faire avec, Implantation, faire vivre avec les bâtiments , travailler en implantant des salles et garder un bâtiment témoin 425M2 soit 1700 M2 à financer et à entretenir, bassin de rétention d'eau ,il faudra le bassin de rétention d'eau sous le stade pour e cabinet ARCUS, ce n'est pas un problème, il a l'habitude de ce genre de situation, le déplacer ou le transformer ou en semi-enterré, c'est possible , un problème technique remédiable.

4ème idée : ce qui le met à l'aise, pour la DRAC : ce n'est pas un problème de classer un bâtiment neuf si on doit démolir et reconstruire les bâtiments existants pour de nouveaux à condition qu'ils soient exactement dans les limites dans la forme et le volume;

Si on veut transformer ces bâtiments en centres de ressources, en droit, on appelle cela

un établissement recevant du public avec des normes de sécurité, sortie de secours, ventilation isolation, sortis de fils, ventilation, issues de secours

Le premier bâtiment servirait de logements, de petits studios.27 M2, lieu de culte voir l'idée d'Irma

Le 2ème bâtiment comme Centre de ressources et histoire de la colonisation à la décolonisation jusqu'à aujourd'hui ? Un troisième bâtiment où on ne gardera que l'ossature pour faire une petite halle : pour le 15 août et les activités culturelles. Pour le têt, des tas de possibilités. Le Centre des Archives départementales dit que c'est impossible de faire un musée dans un bâtiment ... à développer ...

Le cabinet ARCUS trouve plus intelligent de faire un musée virtuel sur internet, ou tout le monde peut aller, tout le monde peut alimenter, des choses très personnelles et des choses très historiques. Il, y a un raisonnement à voir avec ce bâtiment, on doit trouver pour ces 4 bâtiments des contenus qui aient du sens, du réel pas factices.

La pagode devra rester dans sa forme, dans son orientation et son volume. Avant la rénovation des lieux, il est impératif de consulter Irma pour le déménagement des objets de culte qui devront être étiquetés et manipulés proprement et selon les règles et la tradition bouddhique. CEP a demandé un coin cuisine et des sanitaires appropriés(c'est la première pagode en France qui officie avec les 2 cultes) Bouddha et le culte des génies.

IRMA : Seule la famille CAZE officie le culte du BA DONG en France, Irma voudrait mettre la pagode de la famille dans un bâtiment pour perpétuer la tradition. Irma peut établir les règles entre ses frères et sœurs. Pas déplacement pour l'autre pagode parce qu'elle est sanctifiée. Les règlements et droits seront retransmis aux enfants, les filles CAZES sont initiées alors que chez les autres familles, la transmission n'a pas été effectué, donc plus de culte à Paris, Noyant et Fréjus.

En tout cas, le Cabinet ARCUS a tenu à nous informer de son travail avec d'autres acteurs tels le lycée technique pour le travail des espaces agricoles, les archives départementales mais aussi avec ancrage , ainsi que de son intention d'élargir l'exposition à d'autres immigrations, tels que les espagnols, les italiens, que c'est un endroit exceptionnel de l'histoire les immigrations.

En fait c'est un éclairage global de la région accroché sur toute la population d'immigrés qui vient d'ailleurs, ça fera booster le lieu et il y aura plus d'argent pour le lieu mais le danger c'est que le lieu soit récupéré et que le CAFI soit moins bien représenté.

Prudence ...